

19 février 2013

13.322

Question Doris Angst**Deuxième tunnel routier au Gothard**

Le 21 décembre 2012, le Conseil fédéral a ouvert une consultation quant à la modification de la Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA). Cette consultation court jusqu'au 21 avril prochain.

La Loi en consultation vise à permettre la construction d'un deuxième tunnel routier au Gothard. En effet, les travaux liés à l'assainissement complet du tunnel actuel, prévus pour la période 2020-2025 nécessiteront la fermeture du tube actuel pendant les travaux.

Ce projet de deuxième tunnel au Gothard est surprenant. Le peuple et les cantons se sont déjà exprimés contre un deuxième tube en 2004 en refusant le contre-projet à l'initiative Avanti. Ils se sont également clairement exprimés en faveur d'une diminution de trafic à travers les Alpes et pour un transfert du trafic routier au rail en acceptant l'initiative des Alpes en 1994. Au lieu de poursuivre cette politique, le Conseil fédéral nous propose une solution qui avait été écartée dans un concept élaboré en 2010 par le DETEC, qui démontre que l'assainissement est possible sans la construction d'un deuxième tube et à moindre frais. Le coût de la construction d'un deuxième tube est estimé à 2 milliards de francs. Cet investissement aura probablement des conséquences sur d'autres projets de mobilité ailleurs en Suisse et peut-être aussi chez nous et pourrait entraver la politique de transfert route-rail.

Nous aimerions donc savoir:

- Le Conseil d'Etat partage-t-il cette analyse et a-t-il l'intention de répondre à la consultation ? Si non, pourquoi?
- Si oui, quel avis pense-t-il donner et pourquoi?

Une réponse écrite est demandée.

Cosignataires: D. Angst, M. Zurita, G. Würgler, V. Pantillon, P. Herrmann, S. Barbetti Buchs, A. Shah, F. Jeandroz et D. de la Reussille.